

Délibération n°2018-017

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 24 avril 2018, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation du Relevé de décisions du C.A du 07 mars 2018

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet le projet du Relevé de décisions de la séance du 07 mars 2018 au vote des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 22
Membres présents et représentés : 26	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 1	Abstention : 3

Le Relevé de décisions de la séance du 07 mars 2018 est approuvé à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 25 avril 2018

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY

